



Plan d'action en accessibilité universelle 2018-2020

Cet outil de travail permet à chaque direction de déterminer plus facilement les éléments du plan d'action en accessibilité universelle qui la concernent plus particulièrement. Chaque direction possède ainsi la liste des actions qu'elle doit réaliser lors du prochain plan d'action 2018-2020 en accessibilité universelle. Chaque section se divise en deux parties : les actions précédemment réalisées et les actions prévues.

L'accessibilité universelle se divise en 4 axes :

- Axe 1 - Architectural et urbanistique ;
- Axe 2 - Programmes, services et emploi ;
- Axe 3 – Communications municipales ;
- Axe 4 - Sensibilisation et formation.

Ce plan d'action couvre la période du 31 mars 2018 au 31 mars 2020. Dans le tableau, on retrouve deux éléments qui sont des propositions de nouveaux obstacles identifiés.

Table des matières

Introduction	1
I. Direction de la direction générale (DG)	2
II. Direction des ressources humaines et des communications (DRHC)	5
III. Direction des travaux publics (DTP).....	9
IV. Direction des finances (DF).....	13
V. Direction du greffe (DGE)	13
VI. Direction de la bibliothèque, arts et cultures (DBAC)	16
VII. Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire (DLSVC) ..	19
VIII. Direction du service du génie (SG)	21
IX. Direction du service de l'urbanisme, des permis et inspections (SUPI) .	24
Annexe 1 – Axes d'intervention de la ville.....	26
Annexe 2 – Suivi de la mise en œuvre et comités de travail.....	28
Annexe 3 – Coordonnées des organismes collaborateurs et partenaires	30
Annexe 4 – Liste des abréviations et acronymes.....	31

I. Direction de la direction générale (DG)

La Ville s'est fixée différents objectifs afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la Ville. La liste des objectifs et des obstacles à abolir est disponible en annexe 1. Chaque action réfère à un objectif dans un axe identifié (« A-1 » par exemple réfère à l'objectif 1 de l'axe A).

1. Bilan des actions réalisées depuis 2009

Axe 1 : Architectural et urbanistique

- Ajout de boutons poussoirs pour ouvrir les portes électriquement au 35 fort et à l'hôtel de ville.

Axe 2 : Programmes, services et emploi

- Dans le Plan d'évacuation d'urgence, un chapitre s'adresse expressément aux personnes ayant des incapacités liées à la mobilité, afin d'assurer leur sécurité en cas d'urgence.
- La mise à jour du plan d'intervention des bâtiments municipaux a été complétée.
- Un fichier identifie les résidents nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence (2018, B-2).

Axe 3 : Communications municipales

- Ajout d'une clause en regard de l'accessibilité universelle aux contrats (mobiliers des parcs).
- Promotion du programme PAIR auprès des citoyens (2018, B-2).

Axe 4 : Sensibilisation et formation

- La Politique d'accessibilité universelle a été adoptée par la Ville de Saint-Lambert au mois d'avril 2015. Il s'agit d'une première en Montérégie.
- Une journée de mise en situation à l'ensemble du conseil municipal et certains employés municipaux « vivre avec un handicap » a été réalisée afin de les sensibiliser davantage à l'importance de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la municipalité de Saint-Lambert (2017, E-1).
- La direction générale s'assure que L'accessibilité universelle soit un automatisme pour chacun des départements dans leur façon de faire.

2. Actions à réaliser - Direction de la direction générale (DG)

Nom de l'action	Échéancier	Obstacle / Objectif	Indicateurs de réussite	Collaborateurs
Axe 1 : Architectural et urbanistique				
Axe 2 : Programmes, services et emploi				
Action 1. S'assurer que les principes de l'accessibilité universelle soient pris en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Récurrent	L'accessibilité universelle n'est pas assez incluse dans les pratiques de la Ville.	Les devis et les appels d'offres incluent des éléments d'accessibilité universelle.	Ensemble des directions
Action 2. S'assurer de la mise à jour de la liste des résidents nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence.	Récurrent	Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Fichier mis à jour au fur et à mesure (au moins une fois par année)	SSIL
Axe 3 : Communications municipales				
Axe 4 : Sensibilisation et formation				
Action 3. Développement, mise à jour et diffusion du Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.	Récurrent une fois par année	Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes	Diffusion assurée auprès du grand public via les moyens	

		handicapées disponibles sur le territoire.	de communication municipale.	Ensemble des directions, DRHC
Action 4. Réaliser une journée de sensibilisation en accessibilité universelle auprès des élus de la ville. (E-1)	2019	Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Planifier une journée de sensibilisation	DSLVC
Action 5. Sensibiliser les commerçants, la population aux enjeux liés à l'accessibilité universelle. (E-1)	Récurrent	Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	10% commerçants sensibilisés en plus chaque année. Présence de la SDC sur le comité de suivi du plan d'action en AU	SUPI, CDE

II. Direction des ressources humaines et des communications (DRHC)

La Ville s'est fixée différents objectifs afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la Ville. La liste des objectifs et des obstacles à abolir est disponible en annexe 1. Chaque action réfère à un objectif dans un axe identifié (« A-1 » par exemple réfère à l'objectif 1 de l'axe A).

1. Bilan des actions réalisées depuis 2009

Axe 1 : Architectural et urbanistique

Axe 2 : Programmes, services et emploi

Axe 3 : Communications municipales

- Au cours de l'année 2015-2016, la Direction des communications a modifié le site Internet de la Ville afin de le rendre conforme au nouveau standard SGQRI 008-01.
- Ajouts de résumés, en format HTML, afin de favoriser un accès plus facile pour les textes présentés sur le Site Internet de la Ville.
- Amélioration de l'accessibilité du site web et des documents produits par la Ville (2017, E-1)

Axe 4 : Sensibilisation et formation

- Sensibilisation des gestionnaires à l'importance d'embaucher des personnes handicapées et les appuyer dans cette démarche. Pour plus de détails sur les pratiques des ressources humaines dans ce domaine, référez-vous au tableau des Mesures d'égalité de chances pour l'intégration des personnes handicapées au PAE. Le processus de comblement de poste est adaptable.

2. Actions à réaliser - Direction des ressources humaines et des communications (DRHC)

Nom de l'action	Échéancier	Obstacle / Objectif	Indicateurs de réussite	Collaborateurs dans la démarche
Axe 1 : Architectural et urbanistique				
Axe 2 : Programmes, services et emploi				
Action 6. Faire la promotion de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) (C-1)	Récurrent à chaque automne	Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Envoi dans l'infolettre	DBAC, DLSVC
Axe 3 : Communications municipales				
Action 7. Rendre les communications accessibles, de manière à mettre davantage l'accent sur l'adaptation des services généraux offerts aux citoyens.	Récurrent	Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Portée une attention particulière aux termes utilisés dans les communications pour être inclusif	DG
Axe 4 : Sensibilisation et formation				
Action 8. Élargir les sources de recrutement aux organismes œuvrant en employabilité	Récurrent	Les personnes handicapées ont parfois de la	Accompagner les directions au cas par cas	GAPHRSM

afin de rejoindre les personnes handicapées.		difficulté à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.		
Action 9. Créer des opportunités d'emplois ou de stages pour les personnes ayant des besoins particuliers. (D-1)	Récurrent	Les personnes handicapées ont parfois de la difficulté à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Accompagner les directions au cas par cas	
Action 10. Maintenir un milieu de travail juste et équitable en veillant à ce que les offres d'emploi s'adressent à toutes les personnes qualifiées, sans discrimination (D-1).	Récurrent	Les personnes handicapées ont parfois de la difficulté à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Accompagner les directions au cas par cas	
Action 11. Sensibiliser le grand public à l'importance de libérer les trottoirs des bacs de recyclages, matières résiduelles, Haies et branches. (A-3)	Récurrent (Deux fois par année)	Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Mention dans l'infolettre, Twitter et Facebook à l'automne et au printemps	
Action 12. Proposer une formation aux membres du personnel sur les devoirs d'accommodements raisonnables (D-1)	Récurrent à chaque printemps	Il existe peu d'outils de sensibilisation à	Proposer une formation pour le personnel	Formation AlterGo, CDPDJ

		l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.		
--	--	--	--	--

3. Outils et références_

<http://www.cdpcj.qc.ca/fr/Pages/default.aspx>

https://altergo.ca/sites/default/files/documents/guide_outils_comm_vf_.docx

III. Direction des travaux publics (DTP)

La Ville s'est fixé différents objectifs afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la Ville. La liste des objectifs et des obstacles à abolir est disponible en annexe 1. Chaque action réfère à un objectif dans un axe identifié (« A-1 » par exemple réfère à l'objectif 1 de l'axe A).

1. Bilan des actions réalisées depuis 2009

Axe 1 : Architectural et urbanistique

- Poursuite du programme de mise aux normes des feux de circulation, ajout de deux feux sonores aux intersections (A-3).
- L'aménagement intérieur des bureaux municipaux a également fait l'objet d'une évaluation visant à en garantir l'accès aux personnes circulant à l'aide d'un fauteuil roulant ou toute aide liée à la mobilité ainsi qu'aux personnes ayant des incapacités visuelles. Les bureaux municipaux sont aménagés conformément aux normes établies en la matière.
- Inventaire fait des intersections dans le but d'un projet d'implantation de plaques podotactiles.
- Les travaux réalisés dans l'aréna ont pris en compte les principes d'accessibilité universelle (A-1, 2016-2017).
- Installation d'ouvre-porte automatique aux ateliers municipaux, au 31-35 rue du Fort (A-1, 2016-2017)
- Ajout d'une rampe d'accès pour personnes handicapées au parc Houde (A-2, 2017-2018).
- Poursuivre la réfection complète de la rue Riverside, l'accessibilité universelle sera considérée. En plus des aménagements qui facilitent les déplacements piétons, la rue Riverside offrira un environnement sécuritaire pour les personnes handicapées (A-3).
- Installation de boutons poussoirs pour ouvrir les portes électriquement au 35 fort et à l'hôtel de ville.

Axe 2 : Programmes, services et emploi

Axe 3 : Communications municipales

- La Ville communique avec le GAPHRSM lors de travaux de réfections des trottoirs.

Axe 4 : Sensibilisation et formation

2. Actions à réaliser - Direction des travaux publics (DTP)

Nom de l'action	Échéancier	Obstacle / Objectif	Indicateurs de réussite	Collaborateurs dans la démarche
Axe 1 : Architectural et urbanistique				
Action 13. Priorisation du déneigement aux intersections, aux arrêts d'autobus et aux espaces de stationnements réservés des installations publiques (A-3)	Récurrent chaque hiver	« Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées ce qui peut parfois représenter un obstacle à leurs déplacements ».	Identification des zones à déneiger en priorité	SG, INLB, CISSMO, CRDP, AUTAL
Action 14. Revoir les processus de la procédure de déneigement aux intersections (descente de trottoir).	Récurrent	« Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées ce qui peut parfois représenter un obstacle à leurs déplacements ».	Organiser une réunion de sensibilisation des entrepreneurs et des employés réalisant le déneigement	SG, INLB, CISSMO, CRDP, AUTAL

Action 15. Prévoir la priorisation de certaines voies publiques lors de la collecte de matières résiduelles (A-3)	Récurent	« Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées ce qui peut parfois représenter un obstacle à leurs déplacements ».		SG, INLB, CISSMO, CRDP, AUTAL
Action 16. Amélioration continue du niveau d'accessibilité des édifices publics : Mettre un bouton poussoir pour ouverture automatique à la bibliothèque rue Mercil et au CDL rue Lespérance. (A-1)	Récurent	La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Formation du contremaître à l'identification des besoins en matière d'accessibilité universelle	SG, INLB, CISSMO, CRDP, AUTAL
Action 17. Aménager le stationnement du parc Lespérance (A-2).	Automne 2018	Planifier des aménagements intergénérationnels lors de la mise en œuvre des espaces verts.	Stationnement accessible universellement	SG, INLB, CISSMO, CRDP, AUTAL

Axe 2 : Programmes, services et emploi				
Action 18. Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la ville et informer le public.	Récurent	Les événements organisés par la municipalité ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens ayant une limitation fonctionnelle.	S'assurer de l'équité des services offerts. Créer un parcours sans obstacle entre le stationnement, l'activité principale et les toilettes de votre événement.	GAPHRSM, DRHC
Axe 3 : Communications municipales Action 19. Aviser le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, le RAAMM, lorsque des travaux entravent la circulation. Qu'il s'agisse de travaux au niveau de la chaussée ou des trottoirs.	Récurent	Lors de gros travaux, ça se fait automatiquement. Pour les plus petits travaux, il est difficile de dire quand et combien de temps ça va prendre ni quand exactement ce sera fait dans l'horaire de travail.		
Axe 4 : Sensibilisation et formation				

3. Outils et références

Adresse courriel d'information à info@raamm.org pour signaler des travaux sur les voies publiques.

IV. Direction des finances (DF)

Présentement cette direction n'est que peu concernée par le plan d'action en accessibilité universelle. Cependant l'accessibilité universelle est un engagement municipal et doit être transversal dans l'ensemble des actions réalisées par la ville. L'ensemble de ses directions doit ainsi connaître les enjeux de l'accessibilité universelle.

V. Direction du greffe (DGE)

Présentement cette direction n'est que peu concernée par le plan d'action en accessibilité universelle sauf en période d'élection municipale. Cependant l'accessibilité universelle est un engagement municipal et doit être transversal dans l'ensemble des actions réalisées par la ville. L'ensemble de ses directions doit ainsi connaître les enjeux de l'accessibilité universelle.

1. Actions à réaliser - Direction du greffe (DGE)

Nom de l'action	Échéancier	Obstacle / Objectif	Indicateurs de réussite	Collaborateurs dans la démarche
Axe 1 : Architectural et urbanistique				
Action 20. S'assurer que les bureaux de votes ainsi que les outils d'adaptation exemple un gabarit pour les personnes handicapées visuellement sont accessibles et disponibles aux personnes handicapées ou à mobilités réduites.	Récurrent chaque 4 ans	Plusieurs bâtiments municipaux et commerciaux sont très vieux et pas du tout adaptés.		CSMV, Résidences pour aînés
Action 21. Rendre accessible les services du greffe même si le bâtiment ne le permet pas.	Récurrent	Les bureaux du greffe ne sont pas accessibles, ils doivent donc souvent descendre pour		

		rencontrer les citoyens.		
--	--	--------------------------	--	--

2. Outils et références

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) créer certaines obligations à la ville en cette matière. Ainsi les articles 112, 178, 188, 227 et 535

VI.Direction de la bibliothèque, arts et cultures (DBAC)

La Ville s'est fixé différents objectifs afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la Ville. La liste des objectifs et des obstacles à abolir est disponible en annexe 1. Chaque action réfère à un objectif dans un axe identifié (« A-1» par exemple réfère à l'objectif 1 de l'axe A).

1. Bilan des actions réalisées depuis 2009

Axe 1 : Architectural et urbanistique

- Des bandes jaunes sur les marches de ciment extérieures ont été appliquées à la bibliothèque municipale.
- La rénovation de la bibliothèque a tenu compte des principes d'accessibilité universelle.

• Axe 2 : Programmes, services et emploi

- La bibliothèque offre un service de livraison à domicile pour les personnes ayant des incapacités liées à la mobilité; une formation sur le livre numérique; une télé visionneuse, des livres à grands caractères et des livres sonores.
- Achat de 2 chariots avec paniers (1 par étage) par la bibliothèque afin de faciliter les déplacements des personnes ayant des incapacités liées à la mobilité.
- Musée à ciel ouvert accessible (A-1, 2017-2018)

Axe 3 : Communications municipales

- Implantation de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (programmation aquatique, activités culturelles et toute autre activité programmée par la Ville).

Axe 4 : Sensibilisation et formation

2. Actions à réaliser - Direction de la bibliothèque, arts et cultures (DBAC)

Nom de l'action	Période de réalisation	Obstacle / Objectif	Indicateurs de réussite	Collaborateurs dans la démarche
Axe 1 : Architectural et urbanistique				
Axe 2 : Programmes, services et emploi				
Action 22. Mise en place d'une toilette adaptée extérieure lors des évènements extérieurs organisés par la ville.	Récurrent	Les événements organisés par la municipalité ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens ayant une limitation fonctionnelle.	Mise en place systématique d'au moins une toilette adaptée et accessible lors des évènements extérieurs organisés par la Ville.	DSLVC
Action 23. Mise en place d'au moins une zone réservée aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour garantir la sécurité et une belle expérience de spectacle.	Récurrent	Les événements organisés par la municipalité ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens ayant une limitation fonctionnelle.	Mise en place d'une zone réservée à chaque évènement. Mise en place d'une signalisation. Diffusion de l'information à ce propos. Mise en place d'un cheminement accessible et sans obstacle (stationnement/débarcadère, toilette adaptée, zone	DSLVC

			réservée, expérience spectateur).	
Action 24. Mise en place de l'accessibilité universelle comme objectif principal dans les objectifs de la DBAC	Automne 2018	L'accessibilité universelle n'est pas assez incluse dans les pratiques de la Ville.	Présence d'actions visant l'accessibilité universelle dans le domaine des arts, de la culture et de la bibliothèque dans le plan d'action de la DBAC	
Axe 3 : Communications municipales				
Axe 4 : Sensibilisation et formation				
Action 25. Ajouter les logos appropriés dans les publications municipales lorsque les événements, ateliers ou cours sont accessibles.	Automne 2019	L'accessibilité universelle n'est pas assez incluse dans les pratiques de la Ville.		DRHC

3. Outils et références

Outil DBAC/DSLVC

<http://www.keroul.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/1-Guide375e.pdf>

<http://www.keroul.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/2-Guide375e.pdf>

VII. Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire (DLSVC)

La Ville s'est fixé différents objectifs afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la Ville. La liste des objectifs et des obstacles à abolir est disponible en annexe 1. Chaque action réfère à un objectif dans un axe identifié (« A-1 » par exemple réfère à l'objectif 1 de l'axe A).

1. Bilan des actions réalisées depuis 2009

Axe 1 : Architectural et urbanistique

- Réaménagement complet du parc Houde.
- Le Parc de la Voie maritime offre des services universellement accessibles.

Axe 2 : Programmes, services et emploi

- En 2016, la Ville a offert un service d'accompagnateur à 8 enfants, pour un total de 23 semaines de camp. Nous avons eu un total de 2048 semaines de camp utilisées.
- Implantation de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (programmation aquatique, activités culturelles et toute autre activité programmée par la Ville).
- Construction et réaménagement du CDL (centre de loisirs) et de l'aréna.
- Aménagement d'une entrée à l'eau (escalier) sécuritaire à la piscine Émilie-Heymans.

Axe 3 : Communications municipales

Axe 4 : Sensibilisation et formation

2. Actions à réaliser - Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire (DLSVC)

Nom de l'action	Période de réalisation	Obstacle / Objectif	Indicateurs de réussite	Collaborateurs dans la démarche
Axe 1 : Architectural et urbanistique				
Action 26. Aménagement d'un circuit d'entraînement accessible au parc Préville	Printemps 2019	Permettre à tous les citoyens de pouvoir utiliser ce sentier incluant les personnes handicapées et les enfants de l'école primaire.		GAPHRSM DG
Axe 2 : Programmes, services et emploi				
Action 27. Développement et maintien de programmes variés en loisirs adaptés aux besoins, intérêts et capacités des personnes (C-1)	Récurrent	Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Rencontrer les organismes	GAPHRSM
Action 28. Maintien du service d'intégration aux activités de camps de jour pour les enfants handicapés (C-1)	Récurrent	Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Aucun refus d'enfant ayant des besoins particuliers	

Axe 3 : Communications municipales				
Action 29. Aviser le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, le RAAMM, des rues fermées lorsque il y a des fêtes de quartier.	Du printemps à l'automne	Aviser dès que possible les personnes handicapées afin qu'ils puissent prendre un autre chemin.		RAAMM
Axe 4 : Sensibilisation et formation				
Action 30. Réaliser une journée de sensibilisation en accessibilité universelle pour les élus et les employés municipaux. (E-1)	2019	Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Planifier une journée de sensibilisation	DSLVC

3. Outils et références

Outil DBAC/DSLVC

<http://www.keroul.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/1-Guide375e.pdf>

<http://www.keroul.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/2-Guide375e.pdf>

Adresse courriel d'information à info@raamm.org pour signaler des travaux sur les voies publiques.

VIII. Direction du service du génie (SG)

La Ville s'est fixé différents objectifs afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la Ville. La liste des objectifs et des obstacles à abolir est disponible en annexe 1. Chaque action réfère à un objectif dans un axe identifié (« A-1_{Annexe 1} » par exemple réfère à l'objectif 1 de l'axe A).

1. Bilan des actions réalisées depuis 2009

Axe 1 : Architectural et urbanistique

- La réfection complète des rues, depuis 2007, se fait de manière à offrir l'accessibilité universelle. En plus des aménagements qui facilitent les déplacements piétons, l'avenue Victoria, par exemple, offre un environnement sécuritaire pour les personnes handicapées.
- Faire de la bibliothèque un 3^{ème} lieu universellement accessible (A-1, 2017-2018). Mise en place d'un ascenseur, d'un stationnement réservé aux personnes détentrices d'une vignette pour personnes handicapées, d'une toilette adaptée. La largeur entre les rayonnages a été augmentée pour faciliter la circulation de tous.
- Réparation des rampes cochères et d'un bateau-pavé sur la rue Queen et Irvine.

Axe 2 : Programmes, services et emploi

Axe 3 : Communications municipales

Axe 4 : Sensibilisation et formation

2. Actions à réaliser - Direction du service du génie (SG)

Nom de l'action	Période de réalisation	Obstacle / Objectif	Indicateurs de réussite	Collaborateurs dans la démarche
Axe 1 : Architectural et urbanistique				
Action 31. Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d'éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées et tenir compte des besoins liés à l'accessibilité universelle des arrêts d'autobus.	Récurent	« Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées ce qui peut parfois représenter un obstacle à leurs déplacements ».	Faire les réparations sur les trottoirs et la voie publique	
Action 32. Inclure une évaluation de l'accessibilité universelle lors des nouvelles constructions ou des rénovations des bâtiments municipaux (ex : hôtel de ville) (A-1).	Récurent	La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Les devis incluant une portion sur l'accessibilité universelle	

Action 33. Mise à niveau de plusieurs bateaux-pavés en abaissant les trottoirs aux intersections et traverses piétonnières par année (A-3).	Récurrent	« Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées ce qui peut parfois représenter un obstacle à leurs déplacements ».		SG, INLB, CISSMO, CRDP, AUTAL
Axe 2 : Programmes, services et emploi				
Axe 3 : Communications municipales				
Action 34. Transmettre l'information aux organismes de personnes handicapées lors des travaux.	Récurrent	Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Transmettre l'information aux organismes de personnes handicapées lors des travaux	
Axe 4 : Sensibilisation et formation				

3. Outils et références

Adresse courriel d'information à info@raamm.org pour signaler des travaux sur les voies publiques.

IX.Direction du service de l'urbanisme, des permis et inspections (SUPI)

La Ville s'est fixé différents objectifs afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de réduire les obstacles à leur participation sociale au sein de la Ville. La liste des objectifs et des obstacles à abolir est disponible en annexe 1. Chaque action réfère à un objectif dans un axe identifié (« A-1» par exemple réfère à l'objectif 1 de l'axe A).

1. Bilan des actions réalisées depuis 2009

Axe 1 : Architectural et urbanistique

Axe 2 : Programmes, services et emploi

- Collaboration avec l'AILIA pour la liste des logements accessibles (B-2).

Axe 3 : Communications municipales

Axe 4 : Sensibilisation et formation

- Sensibilisation des employés à l'émission des permis (A-5)
- Sensibiliser les requérants lors de l'émission de permis de restauration en soulignant une précision quant à la section 3.7. (A-5)

2. Actions à réaliser - Direction du service de l'urbanisme, des permis et inspections (SUPI)

Nom de l'action	Période de réalisation	Obstacle / Objectif	Indicateurs de réussite	Collaborateurs dans la démarche
Axe 1 : Architectural et urbanistique				
Axe 2 : Programmes, services et emploi				
Action 32. Soutien au Programme d'adaptation des domiciles de la société d'habitation du Québec en assurant une partie de la contribution financière pour la gestion des programmes par la Ville (B-1)	Récurrent	La Ville soutien les initiatives citoyennes d'aménagement en prenant en charge la demande de subvention gouvernementale.	Le citoyen reçoit son remboursement et le service garde dans un tableau la liste des habitations modifiées.	SHQ
Axe 3 : Communications municipales				
Axe 4 : Sensibilisation et formation				
Action 33. Offrir une formation au personnel qui émet les permis	Récurrent une fois par année	Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.8 du Code national du bâtiment.	Former le personnel à l'émission des permis (une fois par année ou lors du recrutement)	

3. Outils et références

<http://www.keroul.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/KER-BroAccessibilite-Montreal-2018-06-Web.pdf>

<https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/FormationCodeConstChapBatiment.pdf>

Annexe 1 – Axes d'intervention de la ville

A. UN MILIEU DE VIE AMÉNAGÉ POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION, DONT LES PERSONNES HANDICAPÉES

1. Objectif : Rendre les bâtiments et lieux publics accessibles aux personnes handicapées
Obstacle identifié : La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.
2. Objectif : Accroître l'accessibilité physique des parcs et des installations récréatives aux personnes handicapées
Obstacle identifié : Planifier des aménagements intergénérationnels lors de la mise en œuvre des espaces verts.
3. Objectif : Accroître l'accessibilité physique et la sécurité des voies publiques pour les personnes handicapées.
Obstacle identifié : « Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées ce qui peut parfois représenter un obstacle à leurs déplacements ».
4. Objectif : Accroître l'accessibilité aux espaces de stationnements réservés aux personnes handicapées afin de faciliter leur accès aux bâtiments municipaux, lieux et événements publics.
5. Objectif : Accroître l'accessibilité des édifices commerciaux aux personnes handicapées
Obstacle identifié : Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.7 du Code national du bâtiment.

B. L'HABITATION : Des logements accessibles pour l'ensemble de la population, dont les personnes handicapées

1. Objectif : Accroître le nombre de logements accessibles aux personnes handicapées
Obstacle identifié : La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.
2. Objectif : Accroître la sécurité des personnes handicapées en milieu résidentiel
Obstacle identifié : Méconnaissance du lieu résidentiel des personnes handicapées sur le territoire de la municipalité afin d'intervenir adéquatement en cas du déploiement de mesures d'urgence.

C. UN MILIEU DE VIE STIMULANT ET DYNAMIQUE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LEUR FAMILLE

1. Objectif : Offrir du soutien aux personnes handicapées et à leurs familles.
Obstacle identifié : Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.

D. L'ACCÈS ET MAINTIEN EN EMPLOI

1. Objectif : Accroître l'accès et le maintien en emploi des personnes handicapées
Obstacle identifié : Les personnes handicapées ont parfois de la difficulté à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.

E. L'INFORMATION : AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES

1. Objectif : Accroître l'accès aux moyens de communication de la Ville afin d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés
Obstacle identifié : Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.

Annexe 2 – Suivi de la mise en œuvre et comités de travail

Les efforts de l'organisation à l'égard de ce plan ne s'arrêtent pas à sa simple production. De manière à assurer le suivi de ce plan d'action et d'évaluer l'atteinte des objectifs, la Ville de Saint-Lambert sera appuyée par le comité de direction et un comité de travail. Ce comité de gestionnaires, formé des différentes directions de la Ville, se rencontre de façon bimensuelle. Le comité de direction fera le bilan de l'avancement des travaux et mettra à jour le plan d'action deux fois par année. De plus, ce comité pourra déterminer l'échéancier approprié et planifier la mise en œuvre des mesures visant la réduction des obstacles, à court (1 an), moyen (3 ans) et long (5 ans) terme.

Composition du comité de direction :

- Georges Pichet, directeur général
- Sara Brunelle, adjointe à la direction générale
- Melissa Mercure, directrice des ressources humaines et des communications
- Ronald Laurin, directeur des travaux publics
- Robert Belliveau, directeur des finances
- Marie-Josée Benoît, directrice de la bibliothèque, arts et cultures
- Michel Barbier, directeur des Loisirs, des sports et de la vie communautaire
- Mario Gerbeau, directeur du greffe
- Éric Painchaud, directeur du service du génie
- Julie Larose, directrice du service de l'urbanisme, des permis et inspections

Responsabilités du comité de direction

- S'approprier les objectifs du plan d'action et ses mesures
- Atteindre les objectifs selon les échéanciers
- Réfléchir et proposer des actions et des initiatives
- Entretenir un lien direct avec le coordonnateur du plan

Comité de travail :

Dans le cadre de son plan d'action 2012, la Ville avait comme objectif de se doter d'un comité consultatif afin de décloisonner sa démarche et recevoir les commentaires face à son plan d'action. Ce comité consultatif est toujours présent et assure un mécanisme d'échange et de consultation et de concertation avec la Ville au cours des prochaines mises à jour.

Composition du comité consultatif :

- Nadia Beauregard, Responsable communautaire et aînés, ville de Saint-Lambert
- Mélissa Guitard, conseillère à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
- Isabelle Poulet, Association de la Rive-Sud pour la déficience intellectuelle (ARSDI)
- Lyne Simard, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
- Richard Saulnier, Logis des Aulniers, Sociétés canadiennes de la sclérose en plaques (SCSP)
- Brigitte Marcotte, Conseillère municipale de Saint-Lambert
- Nadine Geneviève Desjardins, CISSS de la Montérégie-Centre, RLS de Champlain
- Pierre Nadeau, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Christiane Lerhe, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Gilles Corbeil, Institut Nazareth et Louis-Braille
- Dominique Palardy, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
- Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie-Ouest, centre de réadaptation en déficience physique
- France Poulin, citoyenne
- Éric Painchaud, Directeur du service du génie, ville de Saint-Lambert
- Ronald Laurin, Directeur du service des travaux publics
- Julie Larose, Directrice du service de l'urbanisme

Responsabilités du comité consultatif :

- Transmettre des expériences de vie et sensibiliser l'administration municipale
- Aider à définir les besoins et déterminer les obstacles
- Proposer des objectifs et des mesures
- Participer à la prise en charge citoyenne
- Informer le comité des outils disponibles quant à l'accessibilité universelle pour le milieu municipal

Annexe 3 – Coordonnées des organismes collaborateurs et partenaires

Vous trouverez dans cette annexe, la liste des partenaires et collaborateurs de la ville dans le dossier de l'accessibilité universelle. Cette liste est non exhaustive.

- Autal : 450 646-2224
- Institut Nazareth et Louis-Braille : www.inlb.qc.ca
- Réseau de transport de Longueuil : www.rtl-longueuil.qc.ca/fr-CA/transport-adapte
- Office des personnes handicapées du Québec : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/>
- Programme Pair : www.benevolatrivesud.qc.ca/j-ai-besoin-d-aide-benevole/programme-pair
- Service d'aide à l'emploi et au placement en entreprise de personnes handicapées www.sdem-semb.org
- Société Logique : www.societelogique.org
- Centre de bénévolat de la Rive Sud : <http://www.benevolatrivesud.qc.ca/j-ai-besoin-d-aide-benevole/questionnaire/cat/14>
- Kéroul : <http://www.keroul.qc.ca/DATA/TEXTEDOC/Aide-memoire-Attrait.pdf>
- AlterGo : <https://altergo.ca/fr/altergo/accessibilite-universelle>
- Formation AlterGo : <https://altergo.ca/fr/formation-altergo>
- Zone loisir Montérégie : www.zlm.qc.ca/outils.html
- CISSS de la Montérégie-Ouest: <http://www.santemo.quebec>
- Banque de développement du Canada, outil pour analyser l'accessibilité d'un site internet <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/evaluation-entreprise/pages/evaluation-gratuite-site-web.aspx>
- Logiciel permettant l'analyse des contrastes de couleurs du site internet <https://www.paciellogroup.com/resources/contrastanalyser/>
- Outil facilitant l'accessibilité d'un site internet. <https://ws.facil-iti.com/>
- GSP Conseil : <http://gspconseil.ca/>

Annexe 4 – Liste des abréviations et acronymes

AGA	Association des gens d'affaires
AILIA	Association d'informations en logements et immeubles adaptés
AU	Accessibilité universelle
AUTAL	Association des usagers du transport adapté de Longueuil
ARSDI	Association de la Rive-Sud pour la déficience intellectuelle
CBRV	Centre de bénévolat de la Rive Sud
CDE	Centre de développement économique
CISSSMC	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie- Centre
CDE	Corporation de développement économique
CISSSMO	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie- Ouest
CRDP	Centre de réadaptation en déficience physique
CPC	Comité de prévention du crime
DBAC	Direction de la bibliothèque, arts et culture
DF	Direction des finances
DG	Direction générale
DRHC	Direction des ressources humaines et des communications
DGE	Direction du greffe
DTP	Direction des travaux publics
DLSVC	Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire
GAPHRSM	Groupement des associations des personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal
INLB	Institut Nazareth et Louis-Braille
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PDD	Plan de développement durable
PFM	Politique familiale municipale
PAPH	Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
RAAMM	Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SCSP	Société canadienne de la Sclérose en plaques
SHQ	Société d'habitation du Québec
SSIAL	Service de Sécurité et d'incendie de l'agglomération de Longueuil
SPAL	Service de police de l'agglomération de Longueuil
TPHRS	Table des personnes handicapées de la Rive Sud
SG	Service du génie
SUPI	Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
RTL	Réseau de transport de Longueuil
ZLM	Zone Loisir Montérégie